

Etaient Présents : Gérard BONNIN, Bernard FAVRELIERE, Michel GUILLOTEAU, Bertrand BORRA, Louis-Marie GREGOIRE, Sylvie ENON, Monique BENOIST, Jacques BENOIT, Michèle, Jacques BITAUD, ARNAULT Michèle, Jean GIRET, Michel DUCLOU, Michel BREBION, Ariel FABIEN, Jean-Luc DUGAS, Charles POIRIER, Marie-Laurence LUMINEAU, Robert GIRAULT, Michel CORNUAULT, Bernard AUMOND, Patrice CHESSE, Gilles ONILLON, Gilles RAMPILLON, Claude FERJOU, Michel JOUTEAU, Jean-Paul GODET, Florence MOUTIN, Bernard MENARD, Christelle CHIRON(S), Frédérique CLEMENCEAU(S), Jean-Pierre BRUNET, Christelle POISSON, Pascal PILOTEAU et RABILLOUD Hélène

Etaient excusés : Mme Martine CHARGE et MM. Jean-Luc ROY, Serge MAROLLEAU, Bernard MAURY

Secrétaire de Séance : Jean-Luc DUGAS

Etaient absents : MM JOUBERT et M. TAUDIERE

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président ouvre la séance à 20H00 et nomme Monsieur DUGAS secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 3 février 2010 est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame Lumineau sollicite cependant du Président que soit présentés les éléments chiffrés relatifs à la situation financière de la CCA à la date du début de l'intervention du cabinet Vincent Aubelle. Elle indique en effet que lors de la réunion des conseillers, le 22 mars dernier, cette présentation n'a pas été faite alors que cela avait été demandé.

Monsieur le Président répond que le nécessaire sera fait pour que cette présentation puisse être faite dans des conditions qui permettent une compréhension optimale du contexte.

Monsieur le Président informe des décisions prises par le bureau en vertu des délégations accordées par le conseil, à savoir :

Aucune délibération n'a été prise.

Monsieur le Président propose d'ajouter trois additifs à l'ordre du jour :

- Renouvellement de l'agrément RAM
- Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse
- Natura 2000 : Expertises pour les mesures Agro-environnementales (MAE)

Les membres du conseil acceptent ces additifs.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

1 – Comptes de gestion

Madame la Trésorière a élaboré les comptes de gestion des différents budgets, budget général et budgets annexes.

Après vérification, les comptes de la CCA sont en accord avec les comptes de gestion présentés.

Il a été proposé d'approuver les comptes de gestion des budgets :

- Budget ZEI Bois Roux
- Budget ZEI St Maurice
- Budget ZEI La Nouette
- Budget fermes relais
- Budget Location Immobilière et Commerciale
- Budget Piscine

- Budget Karting
- Budget rivière/CRE 1
- Budget rivière/CRE 2
- Budget bibliothèque
- Budget MARPA
- Budget Général

Les membres du conseil ont approuvé à l'unanimité les comptes de gestion des budgets présentés.

2- Approbation des comptes administratifs, affectation des résultats et proposition pour les budgets primitifs

- a. le conseil doit voter, pour chacun des budgets annexes et pour le budget général, l'approbation du compte administratif 2009, la constatation des résultats 2009 et leur affectation, puis le budget primitif.
- b. les services ont élaboré des tableaux de calculs qui présentent les chiffres des comptes administratifs et des budgets primitifs ; ces chiffres reprennent les propositions issues du travail des commissions, analysées, éventuellement modifiées, puis validées par l'ensemble des vice-présidents réunis en commission de finances
- c. monsieur le Président, avant la présentation des chiffres pour approbation du conseil, a développé les grandes lignes des propositions de budget pour 2010 :

« Du fait de l'étude en cours, de nombreux projets ont été stoppés, d'autres sont en cours d'élaboration

Le bureau a fait le choix de prévoir au budget uniquement les dépenses et recettes sur lesquelles les décisions sont arrêtées : DONC les dépenses et recettes courantes et les dépenses et recettes sur lesquelles la CCA étaient engagée et ne pouvait pas revenir.

En conséquence, une somme importante est proposée en « dépenses exceptionnelles » = il s'agit des crédits que la CCA pourra inscrire en fonctionnement ou en investissement pour les actions à venir dans le courant de l'année 2010.

Ces actions sont actuellement en cours d'élaboration dans chacune des commissions.

Les membres du conseil, sont incités à participer aux commissions au sein desquelles les projets se dessinent et les propositions d'actions sont construites. Il est demandé aux conseillers de se mobiliser pour participer aux commissions.

En fonctionnement :

-les dépenses et recettes de gestion des services et des locaux

-les dépenses et recettes relatives aux compétences exercées rapidement brossées :

Environnement

- Contrat restauration rivières
- Dans le cadre du contrat Natura 2000 : travaux sur les terrains appartenant à la CCA
- Piégeage ragondins
- Mission d'animation du document d'objectif Natura 2000 auprès des particuliers et des agriculteurs
- Entretien de terrains appartenant à la CCA

Culture

- la résidence d'artistes : les derniers crédits pour terminer de payer les prestations 2009-2010 (dernier spectacle le 02/04)
- JATA : il a été décidé de continuer cette manifestation emblématique de la CCA, en tous les cas pour 2010
- Convention de développement culturel : partenariat avec la ville de Thouars sur des opérations engagées en 2008 pour 3 années
- Associations : soutien aux associations sportives, socio culturelles et culturelles en proposant la somme prévue en 2009 = 47 600 €
- Partenariats avec des associations du territoire pour des animations

Communication

- AETL et Art et Patrimoine
- Vœux
- Site internet à conforter
- Photothèque
- Plan de communication : mise en place de différents outils de communication (plaquette, actions d'accueil, signalétique sur la zone économique, etc) + animation de ces outils

Bibliothèque

- fonctionnement normal pour 2010 avec 2 sites (comme en 2008 et 2009) : charges sur les bâtiments, acquisition d'ouvrages, animations, équipements et petits matériels

Valorisation du patrimoine naturel et bâti

- travaux sur le site d'Auzay avec opération de valorisation
- Entretien de terrains et sites hors de la zone natura 2000

RAM

- budget classique pour 2010

Economie

- entretien zone
- semaine de l'économie 2010
- concours et subventions divers + bourses aux jeunes entrepreneurs (désir d'entreprendre)
- étude de ZDE

En investissement,

Bibliothèque

- Travaux de construction : le site d'ALV et les subventions attendues
- Travaux de mise aux normes site de Bouillé Loretz
- Mise en place du réseau informatique sur deux sites (ALV et BL)
- Acquisition d'un véhicule

Patrimoine et abords

- travaux sur le bâtiment acquis l'an passé en face de la CCA

Valorisation du patrimoine naturel et bâti

- Auzay

Habitat

- Aides au logement : assainissement, habitat indigne, bâtiment de Boësset, ravalement de façades

Economie

- budget Locations industrielles et commerciales :
 - o fin des travaux à Argenton Eglise et nouveaux ateliers sur la ZEI Bois Roux à st Aubin du Plain
- début de l'étude en vue de la viabilisation de nouvelles parcelles sur la zone de la Nouette
- panneau d'information sur la ZEI Bois Roux
- aides aux entreprises

MARPA

- fin des travaux de la MARPA
- équipements et mobiliers

Piscine

- pompes à chaleur

Administration générale

- acquisitions mobilières : logiciels, véhicules, matériel de bureau et informatique, matériel et équipement services techniques

- d. Présentation des chiffres budget par budget, en terminant par le budget général
- e. Monsieur le Président est sorti de la salle après avoir demandé au vice président M. Ferjou de présider la séance pour le vote des comptes administratifs
- f. Mise au vote des CA
- g. M Girault est entré de nouveau dans la salle et a mis au vote les constatations et affectations de résultats 2009, les BP 2010, ainsi que les subventions, contributions et participations présentées dans le cadre du budget général et détaillées dans le document intitulé « Dépenses de fonctionnement Détails ».

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les comptes administratifs, les affectations des résultats et les budgets primitifs

3 – Fiscalité : vote du taux relais et détermination de la compensation relais de la taxe professionnelle pour 2010

Monsieur le Président a rappelé aux membres du conseil que la taxe professionnelle a été supprimée par le gouvernement. Cette taxe, qui représente une part conséquente des ressources de la communauté de communes (27% au compte administratif 2009) sera remplacée par une ressource regroupant plusieurs recettes :

- la cotisation foncière des entreprises,
- la cotisation sur la valeur ajoutée (ces deux premiers éléments étant versés par les entreprises, la CFE + la CVAE = la Contribution Economique Territoriale),
- la création de nouveaux impôts sur les entreprises de réseau,
- le transfert de certains impôts jusqu'alors nationaux, comme la taxe sur les surfaces commerciales,
- et des dotations de l'Etat compensatoires.

L'année 2010 est une année transitoire puisque la réforme est mise en place pour les entreprises dès 2010, mais qu'elle ne le sera pour les collectivités qu'à compter de 2011.

Ainsi, en 2010, la communauté de communes percevra-t-elle une compensation de la taxe professionnelle égale au montant perçu en 2009 ou au montant qu'elle aurait pu percevoir en 2010 avec les nouvelles bases affectées du taux de TPU de 2008 majoré au maximum d'un point. Selon les données reçues du service des impôts, la CCA percevra un montant de compensation relais de 638 771 €, montant pouvant être majoré de 5 800 € si le conseil communautaire vote une majoration du taux.

Afin de valider le montant de la compensation relais pour 2010 et de préparer les données qui serviront de base aux calculs des recettes à compter de 2011, un taux relais de Cotisation Foncière des Entreprises doit être voté pour 2010. Le produit qui en découlera en 2010 sera perçu par l'Etat ; les collectivités percevront une compensation.

Pour 2010, la Communauté de communes a la possibilité, dans le respect d'une règle de lien entre le taux relais et les taux de taxes d'habitation et de taxes foncières des communes membres, de voter une majoration spéciale de son taux relais de 0.81.

Cette majoration n'aura que peu d'incidence sur les montants à payer par les entreprises étant entendu que la CFE ne porte que sur une faible part des bases taxées et qu'un grand nombre des entreprises du territoire sera exonéré de cette taxe. Parallèlement, cette majoration permettra de consolider les ressources à venir de la collectivité.

Monsieur le Président proposera de voter le taux relais suivant :

Taux relais pour 2010 = taux de 2009 majoré de 0.81, soit = $10.24 + 0.81 = 11.05 \%$

Les membres du conseil vote le taux de 11,05 % au titre de la compensation relais

4- Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères.

En fonction du produit attendu par le Syndicat de Pays, les taux proposés sont les suivants :

- Zone 1 : 13,43 %
- Zone 2 : 12,22 %
- Zone 3 : 11,28 %
- Zone 4 : 11.68 %

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les taux des taxes présentés

5 – Contributions aux organismes de regroupement, subventions, adhésions et concours divers

Dans le cadre de la présentation des propositions de crédits pour le BP 2010, les concours, subventions et contributions ont été listées (comptes 6281, 6554 et 65 742).

Il a été demandé aux conseillers de confirmer l'octroi des subventions listées :

- o d'octroyer les subventions suivantes :
- ⇒ A l'association ICARE à concurrence de **5 201 €** maximum
- ⇒ Au Comité de Bassin de l'Emploi Thouarsais à concurrence de **1 500 €** maximum
- ⇒ A l'association ADIL à concurrence de **1 100 €** maximum
- ⇒ Au Fonds Solidarité Logement à concurrence de **1 600 €** maximum

- ⇒ A l'Association Le Relais à concurrence de **500 €**maximum
- ⇒ A l'Association Intermède à concurrence de **1 000 €**maximum
- ⇒ A l'Association Accueil d'Urgence à concurrence de **500 €**maximum,
 - De verser les concours suivants :
- ⇒ A la Mission Locale de Thouars à concurrence de **11 291.50 €**maximum
- ⇒ A la Mission Locale de Bressuire à concurrence de **6 000 €**maximum
- ⇒ Au Comité Bassin Emploi (Forum) à concurrence de **300 €**maximum
- ⇒ A la Bourse Entrepreneurs à concurrence de **12 564 €**maximum
- ⇒ CORDeE TPE à concurrence de **4 500 €**maximum
- ⇒ A ORC à concurrence de **4 150 €**maximum
- ⇒ A l'Association des Maires à concurrence de **180 €**maximum
- ⇒ A l'Association des Communautés de France à concurrence de **1 053.30 €**maximum
- ⇒ A l'Association Bialpolaska à concurrence de **150 €**maximum
- ⇒ A Collines FM, en fonction du nombre d'habitants de l'Argentonnais à concurrence de **6 000 €** maximum
- ⇒ Au CAUE à concurrence de **300 €**maximum.

Les membres du conseil valident à l'unanimité l'octroi des contributions, subventions et concours divers

6- Servitude Cersay - CCA pour canalisation de la MARPA

La communauté de communes a posé un tuyau d'écoulement des eaux pluviales de la MARPA (bâtiment et terrains) qui permet l'évacuation vers le ruisseau ; cette canalisation traverse la parcelle cadastrée section D n°1193, propriété de la commune de Cersay.

Il a été proposé de conventionner avec la commune de Cersay pour concrétiser l'accord de passage sur la parcelle communale.

Le conseil communautaire,

DECIDE

D'AUTORISER le Président à signer une convention de servitude avec la commune de Cersay, et à la faire publier au bureau des hypothèques,

D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et toute dépense nécessaire à cette fin.

ECONOMIE

1. Développement éolien en argentonnais

Délibération non prise / voir suite prochain conseil communautaire

VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL ET BATI

1. Accueil d'un chantier international de jeunes bénévoles pour des travaux de restauration sur le site de la Passerelle d'Auzay

Dans le cadre du projet global de valorisation du site de la Passerelle d'Auzay, il s'agit de restaurer du petit patrimoine bâti (murets, fontaine ...) sous la forme d'un chantier de jeunes animé par l'**association La Colporteuse** affiliée à l'association nationale REMPART.

Ce chantier est destiné à 12 jeunes de 16 à 18ans (des jeunes du territoire, des jeunes venus de régions françaises et de l'étranger) sur la période du 31 juillet au 14 août 2010.

Les objectifs :

- faire découvrir le travail de restauration et d'aménagement
- accompagner les jeunes dans un projet collectif
- favoriser les échanges avec la population locale
- mettre en relief les savoir-faire, les savoirs oraux

Une journée de chantier, c'est :

Le matin : travaux de restauration

L'après-midi : découverte du territoire, animations,

Le soir : animations, veillées avec les habitants...

Coût total du projet, 8 780 €, coût sur lequel la CCA pourra solliciter des subventions à hauteur de 80% dans le cadre du projet global de valorisation du site d'Auzay.

Ce projet a été validé dans son principe, par le bureau communautaire et par le conseil en séance du 26 janvier 2010.

Il a été proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association La Colporteuse et à engager toute démarche et dépense nécessaire à sa mise en œuvre.

Le conseil communautaire,

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention avec l'association La Colporteuse

D'AUTORISER le Président à engager toute démarche et dépense nécessaire à sa mise en œuvre.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES PARENTS ENFANTS DE L'ARGENTONNAIS

1 et 2. Renouveaulement de l'agrément RAM et du Contrat Enfance Jeunesse

Le Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents de l'Argentonnois est intégré comme avenant au Contrat Enfance Jeunesse signé sur le territoire entre Argenton Les Vallées, Le Breuil sous Argenton, Saint Maurice La Fougereuse, Etusson, Moutiers sous Argenton et Ulcot. Ce contrat est signé pour une durée de 4 ans et permet d'obtenir des financements pour le fonctionnement du RAM de la part de la CAF et la MSA.

Ce CEJ est arrivé à son terme en décembre 2009, il doit être signé de nouveau pour une durée de 4 ans cette année (il sera rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2010).

De plus, pour son fonctionnement le RAM doit avoir un agrément délivré par la CAF, agrément qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2009 et doit être renouvelé cette année (il sera rétro-actif à compter du 1^{er} janvier 2010).

Il est donc proposé d'autoriser le Président à déposer le dossier de renouvellement d'agrément auprès de la CAF pour le Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents de l'Argentonnois

Et

D'autoriser le Président à engager les démarches pour signer un contrat enfance jeunesse avec la CAF et la MSA, et à signer le dit contrat

Le conseil communautaire,

DECIDE d'autoriser le Président à demander la signature d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse

DECIDE d'autoriser le Président à déposer le dossier de renouvellement d'agrément auprès de la CAF pour le Relais Assistantes Maternelles Enfants Parents de l'Argentonnois

D'AUTORISER le Président à signer le contrat à venir et à engager tous les démarches et dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

ENVIRONNEMENT

1.NATURA 2000 : expertises pour les Mesures Agro-Environnementales (MAE)

Dans le cadre de la mission d'Animation du site NATURA 2000, la CCA doit exercer une mission d'expertise pour le compte des agriculteurs qui solliciteraient des MAE. Cela consiste à aller voir les parcelles concernées pour en dresser l'état et préconiser des mesures de gestion (haies,);

La Chambre d'Agriculture, qui a en charge la gestion des MAE, nous questionne sur le coût de notre prestation d'expertise, sachant qu'auparavant, le Bureau d'Etudes qui effectuait celle-ci pratiquait un forfait de 165 € par expertise.

Les éléments avancés lors de la Commission Environnement du 22 février 2010 sont les suivants :

- le coût à la journée que nous facturons à la DIREN est de 130 €/j (coût du poste de Guillaume)
- l'expertise comprend la visite sur le terrain mais aussi la rédaction d'un rapport (maximum une journée de travail selon l'étendue à expertiser)

- l'agriculteur paiera directement la prestation (par le biais d'une convention), et recevra en compensation un forfait de 96 €.

Les membres de la Commission proposent de s'aligner sur le montant pratiqué par le bureau d'études, soit 165 €.

Le conseil communautaire,

DECIDE de fixer le tarif des missions d'expertise pour les MAE à 165 €

D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

CULTURE

1. Pour info : Sollicitation de bénévoles pour l'organisation du JATA

Le festival des arts se déroulera cette année les **29 et 30 mai 2010 à Moutiers sous Argenton**. Au programme : exposition de sculpture, peinture et des installations dans des lieux insolites, concours de peinture, animations jeune public, et spectacles pendant tout le week-end. Restauration sur place les deux jours.

Le nom devrait évoluer.

Pour l'organisation de cet événement la Communauté de Communes a besoin de l'aide de toutes les communes et des associations du territoire.

Une réunion de préparation de l'évènement sera organisée le **jeudi 22 avril à 19h à Moutiers sous Argenton**. Nous comptons sur votre aide.

De plus, vous êtes les meilleurs vecteurs d'information de la manifestation. *Merci de faire passer le message le plus largement possible !*

AFFAIRES DIVERSES

POUR INFORMATION

Dates des prochaines réunions

- Vices présidents : jeudi 22 avril, 16h
- Bureau : jeudi 29 avril, 18h
- Conseil communautaire : mercredi 5 mai, 20h, à Voultegon
- Et le lundi 26 avril, de 17h15 à 19h, une animation dans le cadre de l'exposition Planète Bleue sur le site d'Auzay, au sujet de la vie du Bois, de sa naissance à sa valorisation